

Lettre d'information N° 17

3 mai 2022

PAC 2022: information sur le RPG (registre parcellaire graphique)

Bonjour,

lors de votre télédéclaration PAC 2022 vous avez constaté ou vous constaterez que la photographie aérienne, base du registre parcellaire graphique (RPG) sur TELEPAC, a été actualisée.

Elle a été préalablement traitée par les services de l'IGN et par la DDT, de façon à :

- vérifier les contours des îlots en excluant les surfaces non-admissibles (routes, chemins, bâtiments, surfaces aménagées, ...),
- vérifier les délimitations des surfaces non-agricoles de type forêts et bosquets, et l'emplacement des haies.

Aussi, au même titre que les surfaces que vous exploitez en cultures, jachères ou prairies, vous restez responsables de la mise à jour annuelle des surfaces non-agricoles, qu'elles soient admissibles ou non, situées à l'intérieur ou en bordure de vos îlots et parcelles.

Sur la base de cette nouvelle photographie aérienne, nous vous invitons à vérifier ces éléments pour 2022 pour votre exploitation.

Vous en souhaitant bonne réception

Très cordialement

Le chef du service économie agricole et rurale

Patrick BARNET



Pour un meilleur service, vous pouvez nous joindre tous les jours de 9 h à 12 h (plus pendant la période PAC de 14 h à 16h) directement sur le standard de l'unité aides directes, MAEC et Bio:

05-17-17-39-39

Retrouvez toute nos lettres d'information sur le [site internet des services de l'Etat en Charente](#)

site internet : <http://www.charente.pref.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural>

Direction départementale des territoires

Adresse : 43, rue du docteur Duroselle 16016 AngoulêmeCEDEX

Horaires d'ouverture : 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 (vendredi fermeture à 16h00), tel : 05 17 17 37 37

Téléphone de l'unité aides directe, MAEC et Bio : 05 17 17 39 39 du lundi au vendredi de 9 h à 12 h